

Résolution de la Commission Exécutive Fédérale des 18 et 19 septembre 2024

La CEF se réunit en cette rentrée dans une situation d'une gravité inédite.

Sur le plan international, la guerre se poursuit et menace de s'amplifier en Ukraine et au Proche-Orient. Le génocide en cours en Palestine s'intensifie. La CEF se félicite des prises de positions lors du Congrès mondial de l'Internationale de l'Education qui s'est tenu à Buenos Aires début août et qui représente 178 pays et plus de 32 millions de travailleurs de l'éducation à travers le monde. Celui-ci a été traversé par le refus de la marche à la guerre, et en particulier à Gaza. Sur ce territoire, il n'y a pas eu de rentrée scolaire. Le système éducatif est totalement détruit. Les universités ont été rasées et les écoles sont systématiquement prises pour cible. Du primaire au baccalauréat, ce sont plus de 625 000 enfants et près de 80 000 étudiants qui sont privés d'enseignement. C'est pourquoi la résolution du Congrès de l'IE qui appelle au cessez-le-feu et à l'arrêt des livraisons d'armes vers Israël est d'une grande importance. C'est la place et la responsabilité du mouvement syndical que de tout mettre en œuvre pour que cesse ce massacre. La CEF refuse l'escalade guerrière en Ukraine et réaffirme son exigence d'arrêt des livraisons d'armes. Elle continue à appeler les syndicats de la FNEC FP-FO à être présents lors des rassemblements pour le cessez-le-feu à Gaza et en Cisjordanie, pour l'arrêt des livraisons d'armes à Israël. La CEF considère inacceptable que des préfets, des présidents d'Université, des recteurs essaient de faire taire les voix pour la paix en envoyant les forces de l'ordre jusque dans les lycées et les universités et en réprimant la jeunesse qui manifeste son soutien au peuple palestinien. La CEF exige la levée de toute sanction.

Après avoir mis le feu aux poudres en Kanaky-Nouvelle-Calédonie avec sa loi sur l'élargissement du corps électoral, le gouvernement a décidé de l'envoi de milliers de gendarmes et l'armée en renfort. La Kanaky-Nouvelle-Calédonie est en état de siège avec un couvre-feu qui va encore être aggravé, des opérations militaires quotidiennes et déjà 13 morts. Des militant kanaks sont emprisonnés en France et mis à l'isolement depuis le 23 mai 2024, à plus de 17 000 km de leurs foyers, de leurs familles et amis. La CEF exige l'arrêt de la répression d'Etat exercée contre tout ou partie de la population et exige la libération des prisonniers politiques.

Le président Macron a décidé de nommer Michel Barnier Premier ministre, refusant de tenir compte du rejet qui s'est massivement exprimé dans les urnes et confirmant ainsi sa volonté de poursuivre et d'aggraver sa politique contre nos droits et acquis sociaux. Maintenu pendant deux mois au pouvoir, un gouvernement soi-disant « démissionnaire » a préparé un budget d'austérité qui programme pour 2025 la destruction des services publics et le gel du point d'indice des fonctionnaires. La Sécurité sociale, les droits des assurés sociaux, les congés maladies ... tout devrait y passer. La CEF réaffirme son opposition à l'ensemble de ces contre-réformes et son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions civiles et militaires.

Dès la rentrée, les réunions organisées à l'initiative de FO, parfois en intersyndicale, ont souvent rassemblé des collègues par dizaines. La FNEC FP-FO a relayé leurs prises de position qui réaffirment

les revendications et expriment le refus des conditions de la rentrée et a fait connaître les initiatives engagées.

Personne n'accepte le coup de force contre l'École publique, mais que faut-il faire pour se faire entendre et respecter ? Que faut-il faire pour faire aboutir les revendications ? Comment sortir de la spirale des journées d'action qui ne permettent pas de gagner ? La Confédération FO avait proposé, lors du mouvement contre la réforme des retraites, de « mettre le pays à l'arrêt ». Cette question ne revient-elle pas à l'ordre du jour ? Le président Macron nous laisse-t-il d'autres choix que de nous y préparer ?

La CEF appelle à la tenue d'assemblées générales partout pour en discuter et pour construire le rapport de force.

Avec sa Confédération, la CEF soutient tous les syndicats engagés « dans l'action pour faire valoir leurs revendications, en toute indépendance ». Elle appelle à se saisir de toutes les mobilisations pour les faire aboutir.

I. Pour l'ouverture de tous les postes nécessaires, l'annulation des fermetures, le recrutement de personnels sous statut !

Pour la CEF, le constat en cette rentrée est unanime : les classes sont surchargées (allant jusqu'à plus de 35 élèves par classe en lycée), des classes sont sans professeur, il y a un manque criant de remplaçants dès les premières semaines, des élèves sans AESH, sans infirmière, sans assistante sociale... Dans de nombreuses académies, telles que Créteil, Versailles ou Grenoble, de très nombreux postes de personnels administratifs restent vacants. Dans de nombreuses universités, le constat est le même. Ils sont pourvus par des contractuels ou même restent vacants, le travail à faire retombant sur les collègues déjà épuisés... Les moyens manquent partout.

Et alors que ces conditions de rentrée sont déjà insupportables, le budget 2025 se prépare tandis qu'un rapport réalisé par l'Inspection générale de l'Éducation, du sport et de la recherche vient de paraître. Ce rapport commandé par Maignon envisage plusieurs scénarios pour effectuer de nouvelles coupes budgétaires à l'Éducation nationale, sous prétexte de « déclin démographique ». Le rapport indique la possibilité de fermer près de 2 000 écoles afin de récupérer pratiquement 5 000 postes d'enseignants. Une véritable hécatombe. Pour la CEF, cela constitue une provocation inacceptable !

La CEF réaffirme ses revendications : Annulation de toutes les suppressions de postes ; Création des postes statutaires nécessaires ; mise en place immédiate du plan de titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent.

La CEF se félicite des succès obtenus concernant le recrutement des candidats sur les listes complémentaires du premier degré, souvent suite aux interventions et mobilisations organisées avec FO et des ouvertures de classe obtenus par la mobilisation à l'initiative du SNUDI FO comme dans le 94 par exemple. La CEF revendique le recours à la totalité des listes complémentaires, dans l'ensemble des corps, et leur ré-abondement. Elle revendique un recrutement en masse de personnels dans tous les corps, en urgence, dans le cadre du statut, alors que la situation du remplacement est d'ores et déjà catastrophique dans plusieurs départements ou académies où les listes complémentaires sont épuisées ou inexistantes.

La CEF appelle les personnels à se réunir, à établir leurs besoins en postes et heures et à discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire aboutir les revendications !

II. Augmentation générale des salaires

Alors que l'inflation explose, que le pouvoir d'achat des fonctionnaires et donc des personnels de l'Éducation nationale s'effondre, la CEF rappelle que le ministre démissionnaire de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini, battu aux élections législatives, considérait comme inéquitable une augmentation générale du point d'indice de 10 %. Il préconisait plutôt une rémunération dite « au mérite », de remettre en cause les catégories A, B et C, et, par voie de conséquence, d'en finir avec la grille unique des rémunérations.

La CEF alerte sur le fait que le projet Guerini, en sommeil, n'est pas enterré, et que le Statut de fonctionnaire sera dans le collimateur du futur gouvernement. Au nom du « déficit », ils voudront faire payer le prix fort aux salariés et à la population alors que des centaines de milliards sont déversés pour les actionnaires et pour la marche à la guerre. La CEF refusera toute remise en cause du statut et réaffirme son opposition à tout salaire « au mérite ». La CEF revendique l'abandon du Pacte. Elle exige une revalorisation indiciaire pour tous les personnels. Elle revendique l'abrogation de PPCR et du RIFSEEP qui, après les personnels BIATSS et d'inspection, s'appliquent désormais aux personnels de direction, ce qui a été combattu par la FNEC FP-FO.

Avec la FGF-FO, la CEF revendique :

- Revalorisation de la valeur du point d'indice à hauteur de l'inflation : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- Rattrapage des pertes subies depuis 2000 (28,5%).
- Avec la FGF FO, intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement indiciaire
- Abandon définitif de l'ensemble des mesures contenues dans le projet Guérini

III. Défense du Statut, défense de l'École !

Malgré l'opposition importante de l'année dernière et le rejet de l'ensemble des personnels, la ministre démissionnaire Belloubet persiste à imposer le « choc des savoirs ».

Avec la mise en place des groupes (qu'ils soient hétérogènes ou non, qu'ils changent en cours d'année ou non...), il y a autant d'organisations que de collègues : des collègues avec des groupes de « niveaux/besoins » qui trient les élèves, d'autres « hétérogènes », ce qui induit néanmoins l'éclatement du groupe classe. L'organisation "en barrette" génère des emplois du temps détériorés, la multiplication des trous pour les enseignants et les élèves, le non-respect de vœux d'emploi du temps. C'est aussi moins de garanties sur l'enseignement des lettres classiques. Des dédoublements et des options ont été supprimés. L'heure de technologie en 6ème n'a pas été rétablie et les élèves de 6ème ont donc une heure d'enseignement en moins par semaine.

La généralisation des évaluations nationales des élèves du CP à la seconde et en CAP s'inscrit dans un dispositif de pressions permanentes sur les personnels qui remet en cause la liberté pédagogique des enseignants. La CEF ne l'accepte pas et rappelle que chaque enseignant est libre d'évaluer ses élèves de la manière qui lui semble la plus appropriée !

La CEF prend acte du recul sur le DNB qui ne serait finalement plus un couperet pour le passage en seconde. La CEF revendique l'abandon immédiat des classes de prépa seconde.

La CEF réaffirme son exigence d'abrogation du « choc des savoirs » et de ses mesures. Elle exige le rétablissement de l'ensemble des moyens.

Malgré le refus d'autres organisations syndicales, en particulier de la FSU, d'organiser la mobilisation en cette rentrée et qui considèrent qu'il faut opposer une « résistance passive », les personnels se

réunissent avec FO dans plusieurs établissements pour lister les revendications et discuter des moyens de les faire aboutir. La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à amplifier ces réunions de personnels, y compris en lien avec les parents d'élèves. La CEF soutient toutes les initiatives et mobilisations pour la satisfaction des revendications.

La CEF réaffirme son refus de toute remise en cause du Statut général de la Fonction publique et son exigence d'arrêt de toutes les mesures qui remettent en cause nos statuts particuliers, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : expérimentation marseillaise et Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives, mise en place des régions académiques, loi 3DS, projet de transfert de la médecine scolaire aux départements, établissements publics expérimentaux, « acte 2 de l'autonomie » dans l'enseignement supérieur et la recherche, Parcoursup, plateforme Mon master, projet de « réseau des CROUS » visant à les démanteler et à introduire des entreprises privées dans les CROUS...

La CEF se prononce résolument contre tout transfert aux collectivités territoriales ou tout regroupement de médecins, infirmières, assistantes sociales et PSY EN dans un même service et poursuit la mobilisation pour empêcher de tels projets qui remettraient en cause le statut propre à chacun de ces corps (temps de travail, autorité hiérarchique...).

La CEF exige l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique ainsi que l'abandon des LDG. Cette loi inique vise à détruire le statut de fonctionnaires, individualise les carrières des personnels et instaure un clientélisme lors des opérations de mobilités, de promotions... La CEF exige le retour à toutes les compétences des CAP garantes d'égalité de traitement pour tous les fonctionnaires.

Suite à l'annonce de la ministre démissionnaire Belloubet de laisser au prochain ministre la feuille de route pour une fusion des académies de Paris et Versailles, la CEF affirme qu'elle s'y opposera comme elle l'a fait pour les académies de Caen et de Rouen. La CEF réaffirme ses revendications avec un Recteur de plein exercice dans chaque académie et son opposition aux services mutualisés, régionaux et interacadémiques.

La CEF refuse la mise en place d'un « protocole de secourisme de santé mentale » qui prévoit que chaque établissement ou circonscription désigne « une équipe ressource » avec au moins un personnel référent dans l'école ou l'établissement, dans la même logique que le protocole pHARe. La CEF réaffirme que le « secourisme en santé mentale » ne relève pas, tout comme pHARe, des obligations de service des professeurs, ni des missions statutaires de chacun des personnels. La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à s'opposer à toutes pressions de la hiérarchie pour désigner des « volontaires » et exige l'abandon de ces dispositifs chronophages qui visent à engager la responsabilité des personnels au lieu de créer les postes nécessaires.

Cette année encore, Parcoursup a frappé fort : plus de 85 000 bacheliers étaient écartés de tout accès à une inscription dans l'enseignement supérieur, soit plus de 10 % des candidats ! De même, la plateforme Mon Master a bloqué 52 660 titulaires d'une licence ! C'est un véritable système qui se met en place, au niveau du baccalauréat, en aval de celui-ci au niveau de la licence et même en amont, puisque des milliers collégiens sont désormais refusés en lycée. Ce système développe d'odieuses formations privées.

La CEF réaffirme ses revendications de défense diplômes nationaux et qualifiants, du retour à un véritable baccalauréat avec des épreuves terminales, ponctuelles, anonymes et disciplinaires, de rétablissement du monopole de la collation des grades par l'Université publique.

Alors que plusieurs rapports pointent le financement public exorbitant des établissements privés, la CEF réaffirme son attachement à la laïcité de l'École publique : les fonds publics pour l'École publique, les fonds privés pour l'École privée, abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées par des fonds publics.

La CEF réaffirme son exigence d'abrogation du SNU et l'abandon des « classes défenses » et des « classes engagées ». La CEF réaffirme que la place des jeunes est à l'École pour accéder à l'instruction et à des qualifications et non dans des lieux d'embrigadement dans la logique de la préparation à la guerre.

Les personnels Jeunesse et Sports et leurs missions ont été sacrifiés pour imposer le SNU. Pour créer le rapport de forces nécessaire pour les revendications de rétablissement d'un ministère de la Jeunesse et des Sports de plein exercice, d'abandon du SNU, de défense de l'Éducation populaire, la CEF invite toutes les sections locales et interfnec à aller discuter avec les personnels affectés dans les services départementaux et régionaux Jeunesse et Sports.

La CEF prend acte du recul du gouvernement concernant la réforme de la formation initiale des enseignants. Outre un calendrier intenable, les propositions du gouvernement comportaient encore de nombreuses propositions inacceptables. Pour autant, la situation actuelle avec le maintien de la masterisation, aggravée par la réforme des concours Blanquer, n'est pas plus acceptable. La CEF réaffirme ses revendications : abrogation de la masterisation et recrutement au niveau Bac+3, égalité devant le concours, retour à des épreuves disciplinaires, une formation professionnelle sous statut de fonctionnaire rémunérée à temps plein.

La CEF réaffirme sa revendication de retrait de la réforme de la voie professionnelle en particulier celle de la classe de terminale BAC PRO, responsable d'un véritable tri social, de la suppression de 170 heures de cours sur 3 ans. Elle dénonce la gabegie de l'apprentissage depuis la loi Pénicaud, ce sont 25 milliards d'euros d'argent public distribués aux CFA privés, c'est inacceptable ! Cet argent doit revenir à la formation professionnelle initiale sous statut scolaire publique et laïque.

La mise en place de la complémentaire obligatoire (PSC) aux MEN, MESR et MJSOP a été repoussée à minima à début 2026. La CEF constate que dans d'autres ministères, ce sont des assureurs privés qui ont été choisis. La CEF réaffirme son opposition à la mise en place de la PSC dans notre ministère et refusera tout basculement vers de l'assurantiel privé. Le SNFOEP vient d'apprendre que les établissements privés sous contrat et le SGEC (secrétariat général de l'enseignement catholique) ont dénoncé fin juillet les accords de prévoyance des enseignants de 2005 et 2012. Les enseignants du privé sous contrat (agents publics) se retrouvent privés de leur accord de prévoyance. La CEF soutient les revendications du SNFOEP à savoir le maintien d'un régime de prévoyance sans pertes de garanties et prestations et exige la restitution des réserves dues aux cotisations versées par les enseignants.

IV. Non à l'acte 2 de l'École Inclusive ! Défense de l'enseignement spécialisé !

Lors de sa conférence de presse du 27 août, la ministre démissionnaire Belloubet a été contrainte de confirmer que 24 000 élèves n'étaient pas pris en charge dans les établissements sociaux et médico-sociaux faute de places. Dans le cadre de l'Acte 2 de l'École inclusive, le gouvernement a publié en juillet 2024 un décret visant à généraliser l'externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux dans les écoles ou établissements ordinaires. Le gouvernement veut accélérer le démantèlement de l'enseignement spécialisé. Il introduit notamment les PAS en cette rentrée pour

remettre en cause les notifications et réduire les prises en charge des élèves par les AESH. Un rapport de la cour des comptes publié récemment va en ce sens et considère que la prise en charge des élèves en situation d'inclusion coûte trop cher. La CEF revendique l'abandon des PAS qui placeraient les AESH en situation de précarité encore plus forte : possibilité de se déplacer encore plus loin de leur domicile. Le 5 septembre est paru au B.O un texte intitulé « déploiement de l'autorégulation en milieu scolaire ». Il s'agit de généraliser et de cadrer davantage les Dispositifs d'autorégulation (DAR) expérimentés dans certains départements. Ces dispositifs permettent d'inclure des élèves avec des troubles du neurodéveloppement en classe ordinaire. Ce dispositif entérine l'externalisation des ESMS, puisqu'il prévoit que des personnels spécialisés interviennent auprès des personnels enseignants en tant que personnel ressource.

Conformément au mandat de la dernière CEF d'engager dès maintenant une campagne nationale de pétition, pour exiger le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, une pétition FNEC FP-FO, FNAS-FO, FSPS-FO et la FAGE-FO a été rédigée pour exiger :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté ;
- Le maintien et la création des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- Le retrait du décret visant à généraliser l'externalisation des ESMS ;
- Le recrutement d'enseignants spécialisés et d'AESH ;
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH ;
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.
- La reconnaissance, sécurisation et revalorisation de tous les professionnels en lien avec la scolarisation des élèves en situation de handicap : enseignants et éducateurs spécialisés, personnel médico-social, interprètes et interfaces en LSF, codeurs en LfPC... sans oublier les missions administratives et techniques supports !

La CEF invite les syndicats de la FNEC FP-FO à faire signer massivement les personnels, à les réunir et à prendre toutes les initiatives nécessaires y compris par l'action commune pour faire aboutir ces revendications.

V. Sauvegarder l'AFPA, un devoir de l'Etat

L'AFPA vient de recevoir un rapport portant sur les coûts évités par l'accompagnement et la formation des personnes en difficultés d'accès à l'emploi. Cette démarche, initiée par la Direction de l'AFPA, permet à ce jour de démontrer financièrement l'utilité publique de l'Agence et surtout les gains générés par ses activités dans le cadre du SPE, sur la dépense publique lorsqu'elle permet le retour à l'emploi de 70% des bénéficiaires qu'elle accueille annuellement.

La CEF, avec sa Confédération continuera d'exiger des tutelles des garanties pour la pérennité de l'AFPA, structure essentielle aux salariés et demandeurs d'emploi. En effet, l'AFPA joue un rôle primordial pour les stagiaires qu'elle accueille en leur permettant d'obtenir un titre de qualification, ce qui permet à un grand nombre d'entre eux, généralement en grande précarité, de retrouver un emploi. A cette fin, la CEF exige le retour à des financements directs de l'État pour sécuriser les missions de l'Agence.

VI. Vive le Syndicat National des Corps d'Inspection Force Ouvrière (SNCF-FO) !

La CEF se félicite de la constitution du SNCF-FO (Syndicat National des Corps d'Inspection Force Ouvrière). Les inspecteurs qui, jusqu'à présent, s'organisaient au sein du syndicat Indépendance et Direction Force Ouvrière, ont réuni le congrès de fondation du SNCF-FO le vendredi 28 juin 2024 à

Montreuil. Il a réuni 13 inspecteurs, IEN 1er degré et 2nd degré. Il a adopté son rapport d'activité, ses statuts, sa résolution et a élu ses instances à la commission exécutive nationale et au secrétariat national, l'ensemble de ces votes ayant eu lieu à l'unanimité ! La CEF souhaite la bienvenue au SNCI-FO, 15ème syndicat national affilié à la FNEC FP-FO. Elle invite ses structures à informer les personnels, en particulier les inspecteurs, et à leur proposer de se regrouper avec le SNCI-FO, la FNEC FP-FO et les Unions Départementales FO pour défendre leurs intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs, en toute indépendance !

VII. Développement

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en aidant aux nouvelles implantations et en continuant la campagne de syndicalisation, en s'appuyant sur nos initiatives et les mobilisations engagées.

La CEF invite également toutes ses structures à se mobiliser, avec les Unions Départementales, dans le cadre des prochaines élections dans les Très Petites Entreprises (TPE) afin de renforcer la place de notre organisation syndicale au niveau national.

Adoptée à l'unanimité